



Politique d'éducation inclusive

Programme d'éducation intermédiaire



Dernière révision:
décembre 2023

Approuvée par le C.É.
le 30 avril 2024



École secondaire
Polyvalente de L'Ancienne-Lorette

1801, rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3C6
T 418 872-9836 pal@cssdd.gouv.qc.ca csdecou.qc.ca/pal/

2023-2028

Depuis de nombreuses années, notre Centre de services scolaire des Découvreurs, avec le comité consultatif des services ÉHDAA et notre établissement, avec un comité ÉHDAA actif, veillent à offrir à tous nos élèves des chances d'apprentissages égales, selon leurs besoins respectifs en en conformité avec la Loi sur l'instruction publique. Cette nouvelle politique d'éducation inclusive prend son sens en raison de l'intégration des élèves en difficulté dans les classes régulières. Cette réalité du milieu scolaire se répercute également dans les classes offrant le Programme d'éducation intermédiaire. En effet, puisque «l'éducation inclusive est soutenue par les Nations Unies comme une question de droits humains et de justice sociale»¹, la diversité d'apprentissage et l'inclusion dans la mise en oeuvre de notre programme de l'IB est importante. Dans le but de répondre de manière optimale aux besoins des apprenants de ce programme, notre établissement leur propose des mesures d'aide spécifiques afin de faciliter leurs apprentissages.

Le profil de nos candidats

Tel que mentionné dans notre politique d'admission, les élèves intéressés par le programme d'éducation intermédiaire sont sélectionnés sur la base de différents critères comme les résultats à des tests d'admission, les résultats scolaires de la 5^e année, leur attitude, etc. Tous ces éléments sont pris en considération de manière globale dans la sélection des candidats. Les mesures adaptatives du primaire sont aussi considérées dans le processus et certaines peuvent être mises en place lors de la passation du test d'admission.

Depuis plusieurs années déjà, nous ne sommes en mesure d'accueillir qu'un seul groupe de 30 élèves, puisqu'une quarantaine seulement se présente aux examens d'admission. Une fois sélectionnés dans le programme, nous offrons tous les services aux élèves qui ont des besoins particuliers tout au long de leur cheminement scolaire (mesures adaptatives, temps supplémentaire à la bibliothèque, dictionnaire électronique, utilisation de l'ordinateur, local isolé, etc.)

Au sein de notre établissement, nous profitons de toutes les occasions pour mettre en valeur les assises du programme d'éducation intermédiaire afin de conscientiser les jeunes aux différences et de leur donner tous les outils nécessaires pour réussir. Le profil de la communauté d'apprentissage et les approches de l'apprentissage en sont de bons exemples (ouverture d'esprit, méthodes de travail) et c'est dans cet esprit d'inclusion que nous répondons à leurs besoins².

¹ Organisation du Baccalauréat International. La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB: Supprimer les obstacles à l'apprentissage. Royaume-Uni, 2016, p.1.

² Organisation du Baccalauréat International. *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*. Royaume-Uni, mai 2014 (mis à jour en 2022), pages 32 et 33.

Une procédure de dépistage et d'identification

Pour l'ensemble des élèves qui fréquentent notre établissement scolaire, des services et des mesures d'accompagnement sont disponibles afin de permettre à chacun de développer son plein potentiel. Dès le passage au secondaire, une présentation des élèves nous provenant du primaire est mise en place afin d'identifier rapidement les services qui pourraient être offerts aux élèves ainsi que les plans d'intervention qui seront à établir ou à poursuivre. Certains élèves du 1^{er} cycle du secondaire ont un tuteur assigné (tous les élèves de PEI du 1^{er} cycle en ont un) et tous bénéficient de la présence d'un technicien en éducation spécialisée par niveau qui travaille au quotidien avec eux. Ces deux personnes sont les premiers intervenants disponibles pour repérer les éventuelles situations qui demanderaient du soutien ou de l'accompagnement et ces derniers peuvent les référer à l'équipe-multi composée entre autres de la direction, de la psychologue et de l'orthopédagogue. Pour les élèves du 2^e cycle, seuls les élèves du PEI ont un tuteur assigné, mais tous peuvent se référer à leur éducateur de niveau.

À la lecture de la première communication et à l'émission du premier bulletin scolaire (mi-novembre), le tuteur soutenu par l'équipe-niveau peut référer l'élève au service de récupération, à l'aide aux devoirs, au service de pairs aidants ou encore aux services professionnels disponibles dans notre établissement : psychologue, orthopédagogue, intervenant en prévention des dépendances, infirmière, conseillers d'orientation, etc.

Les élèves du PEI (un groupe/niveau) ont peu de choix de cours tout au long de leur parcours scolaire en raison de leur profil d'études. Ainsi, le cours de mathématiques *sciences naturelles* devient un cours obligatoire pour eux. Pour cette raison, des mesures d'aide sont mises en place pour les soutenir dans ces cours plus exigeants. Par exemple, en quatrième secondaire, tous les élèves de ce programme doivent nécessairement suivre le cours de mathématiques enrichies. Pour pallier les difficultés possibles dans cette discipline, des cours en sous-groupe de cinq ou six élèves leur sont offerts gratuitement sur l'heure du dîner.

Élèves ayant des besoins éducationnels spéciaux

Le Centre de services scolaire des Découvreurs organise les services éducatifs spécialisés pour les élèves présentant des besoins particuliers. Ainsi, un élève du PEI identifié EHDAA qui nécessite un accompagnement particulier sera soutenu spécifiquement par un intervenant qui travaillera individuellement avec lui selon un certain nombre d'heures par semaine. Ces services sont répartis parmi tous les élèves présentant des besoins en conformité avec la Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves

handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du Centre de services scolaire des Découvreurs³.

Ainsi, à l'École secondaire polyvalente de L'Ancienne-Lorette, tous les élèves identifiés comme ayant des besoins éducationnels spéciaux (élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) sont accompagnés par les personnes ciblées dans leur plan d'intervention (membres du personnel, personnel professionnel, parents). Ce partenariat assure que les besoins éducationnels spéciaux soient offerts à ces élèves pour leur réussite éducative. Des objectifs et des moyens pour les atteindre sont identifiés, ainsi que les personnes qui accompagneront l'élève dans la réalisation de son plan d'intervention.

Droits et responsabilités

Tel que sous-entendu dans cette politique, tous les membres de la communauté scolaire sont concernés en regard à l'éducation inclusive. Comme stipulé dans la Loi sur l'instruction publique⁴, les enseignants ont le droit de "prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe et pour chaque élève qui lui est confié" (art.19) et ils doivent aussi répondre à des obligations quant aux élèves handicapés ou en difficulté qui leur sont confiés (art.22). La direction d'école, avec l'aide des parents, se doit de mettre en place et en application un plan d'intervention répondant aux besoins de l'élève HDAA (art. 96.14). L'école a quant à elle "la responsabilité de s'assurer de l'utilisation judicieuse et efficiente des ressources disponibles" (art. 96.23 et 96.24). Tous les membres de la communauté scolaire (les élèves, les parents, les enseignants, les professionnels, la direction, etc.) doivent se sentir concernés en ce qui a trait à l'éducation inclusive, car un environnement d'apprentissage inclusif optimisant la réussite est un travail collaboratif impliquant tous les acteurs. Ce souci d'offrir une éducation inclusive permet à davantage d'élèves d'évoluer au sein de notre programme et permet aussi à nos différents élèves d'évoluer dans un environnement d'apprentissages ouvert sur le monde.

Soutien psychopédagogique

L'équipe de coordination PEI travaille à développer, en collaboration avec la psychologue de l'école, une série d'ateliers de gestion du stress et de sensibilisation à l'anxiété de performance. Nous avons à cœur le bien-être de nos élèves et souhaitons mettre en place différents moyens pour accompagner les jeunes qui pourraient avoir besoin de soutien psychologique. Les ateliers visent à travailler différents aspects du stress et de l'anxiété, tant au niveau de la prévention qu'au niveau de l'accompagnement individuel. Ces ateliers sont

³ Centre de services scolaire des Découvreurs. Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Politique adoptée à la séance du conseil des commissaires du 25 mai 2021.

⁴ Publications Québec. Loi sur l'instruction publique. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/i-13.3>

offerts à tous nos jeunes en première, troisième et cinquième secondaire. Des formations en lien avec l'anxiété sont aussi offertes aux enseignants intéressés.

Mot de la fin

Dans notre établissement, nous faisons en sorte que les élèves adhèrent aux valeurs de notre projet éducatif (dépassement, autonomie, engagement, responsabilité et respect). L'éducation inclusive en fait partie et cette politique permet donc de mettre en lumière les mesures d'aide et les adaptations possibles pour soutenir nos élèves ayant des besoins particuliers, en arrimage avec le programme de l'IB, le programme du Ministère et la Loi sur l'instruction publique.